



### Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny déposée le 18 mai 2018

« Deal de rue et vie de quartier »

Réf : SE/CP – Idaff 307199

Lausanne, le 6 septembre 2018

#### Rappel de l'interpellation

*« Lors de son assemblée générale du 7 mai dernier, le Collectif Vinet-Beaulieu (dont la signataire est présidente) a invité M. le Municipal Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, à parler sur le thème "Deal de rue et vie de quartier" à la population vivant dans ce qui constitue en gros le périmètre du collectif, soit les rues Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos-de-Bulle, les chemins des Cèdres et du Frêne et les avenues Vinet et Beaulieu. Des habitants d'autres quartiers également touchés par le deal étaient aussi présents : habitants des rues du Maupas et du Tunnel, en particulier.*

*Chassés de la place Chauderon, les dealers sont depuis longtemps remontés au nord de la place et se tiennent le long de la rue du Petit-Rocher, au carrefour Maupas/Cèdres, ainsi qu'au carrefour St-Roch/Cèdres et à l'angle Cèdres/Frêne. Les dealers y sont installés de longue date, mais leur présence s'est faite plus insistante depuis plusieurs mois : présence plus nombreuse et presque constante (alors qu'on ne les voyait plus que le soir et la nuit), interpellations, insultes (parfois), nuisances particulières pour des habitants ayant un logement au rez de certains immeubles et qui ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres (urine, bruit), nécessité pour les parents d'adolescents de ne plus les laisser partir ou rentrer seuls dès la nuit tombée, etc.*

*Il est également utile de souligner que le deal dans le quartier en question, quartier de logements, d'écoles et garderies (environ 1'000 enfants et adolescents) et de petits commerces, se fait souvent avec des consommateurs venant en voiture, avec des plaques parfois d'autres cantons.*

*L'assemblée (plus de 100 personnes) des habitants du quartier décrit ci-dessus a réagi de manière contrastée. Mais il faut relever qu'une majorité des participants, en particulier ceux et celles qui sont confrontés-es au quotidien à la présence des dealers "à demeure" sous leurs fenêtres, a fait valoir son ras-le-bol, voire son exaspération. D'autres ont rappelé qu'il s'agissait d'êtres humains et que certains propos étaient inacceptables (car il y en eu). Un participant a filmé toute la soirée et a annoncé vouloir poster la vidéo sur un réseau social. On peut s'inquiéter des répercussions que pourrait avoir une telle diffusion sur l'état d'esprit des habitants. »*

#### Préambule

Dès le mois de décembre 2017, soit plusieurs mois avant le 7 mai 2018, la Municipalité et les services concernés ont travaillé à la mise sur pied de cette opération de grande envergure, s'inscrivant dans la durée, afin de contrer durablement le problème, que cela soit dans les environs du quartier évoqué par l'interpellatrice, mais également dans les autres points de fixation des dealers. Au vu de l'évolution et afin de répondre aux attentes des habitants, et notamment les remarques issues de cette réunion, la Municipalité a décidé un renforcement important dès le 15 juin 2018 de la présence policière visible sur six points d'attention du centre-ville pour lutter contre le deal de rue, l'appropriation du domaine public et le sentiment d'impunité qui en découle.

L'opération mise en place est de grande envergure. Depuis des années, la stratégie a été de renforcer la présence en rue des policiers. Le nombre d'heures effectués pour ces missions est passé à 60'000 en 2017, soit une augmentation de près de 10% rien que pour cette dernière année. A l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le deal de rue, ce ne sont pas moins de 20 ept qui seront mobilisés pour une durée minimale de 12 mois, afin de garantir une présence continue sur tous les points de fixation des dealers identifiés jusqu'ici. En complément, c'est autant de ressources qui œuvrent dans « l'entre-terrain », à savoir les zones adjacentes dans lesquelles il est envisageable d'observer des reports d'activités délictueuses ou dans les zones de tran-

sits des acteurs du deal. La Municipalité déploie donc, grâce à des renforts alloués tout au long de la législature à la police municipale, mais également par une optimisation de planification, un effort mobilisant 40 ept, soit plus de 80'000 heures sur 12 mois, en complément des activités courantes d'urgence et de proximité.

Même si les premiers contours de cette opération étaient déjà dessinés, ils ne pouvaient être communiqués pendant la réunion. La Municipalité peut donc comprendre la légitime frustration de certains participants.

A posteriori, et vu les retours positifs reçus des résident-e-s et commerçant-e-s de ce quartier, la Municipalité estime que l'ambiance ressentie pendant la séance reflétait l'importance des attentes des habitants face au problème du deal de rue.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : La Municipalité a-t-elle constaté que le deal de drogue au centre-ville s'était aggravé ces derniers mois ?***

La Municipalité avait observé une augmentation de la visibilité du deal de rue. En effet, les dealers tentaient, en multipliant les intervenants prenant part à une transaction, de minimiser les quantités de drogues convoyées et les risques de se faire appréhender avec de la marchandise. Cette aggravation de la situation a amené la Municipalité à décider un renforcement important, dès le 15 juin 2018, de la présence policière visible sur l'ensemble du secteur du centre-ville.

#### ***Question 2 : Cette aggravation est-elle le propre du quartier décrit ou s'agit-il d'un phénomène s'étendant à d'autres parties de la ville ?***

En fonction de la pression que la police pouvait exercer sur l'un ou l'autre lieu, un « tournus » d'un certain nombre de dealers avait lieu entre les différents endroits de la ville, par exemple le quartier de Saint-Roch, Chauderon et la place du Tunnel, présentant des caractéristiques propices à l'activité du deal (fréquentation, visibilité, voies de fuites, etc.).

#### ***Question 3 : La Municipalité ne craint-elle pas des dérapages si la vidéo annoncée est postée sur les réseaux sociaux ?***

La Municipalité estime que, de manière générale, les réseaux sociaux peuvent être de nature à compliquer la mise en place de politiques publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité.

#### ***Question 4 : Quelles sont les solutions mises en place dans les grandes villes de Suisse alémanique et qui ont fait que le deal n'est plus visible dans l'espace public ?***

Les contacts pris par la Ville de Lausanne avec d'autres villes suisses, notamment Berne et Zurich, ont contribué à la mise sur pied du dispositif actuellement en place. Ce n'est qu'avec une présence continue, préventive et dissuasive que le deal de rue a pu être réduit ou confiné. La comparaison entre Lausanne et d'autres villes suisses doit s'accompagner d'explications sur le contexte général de chaque centre urbain (types de consommation, existence d'un local de consommation, collaboration avec d'autres services des villes et l'autorité cantonale par ex.). Dans ce sens, la Municipalité a chargé l'Ecole des sciences criminelles de mener une évaluation des politiques publiques des principales villes dans ce domaine.

La mise à disposition de solutions d'incarcération est également une composante importante de la lutte contre ce phénomène à long terme. La Municipalité travaille actuellement dans ce sens de manière constructive avec les partenaires de la chaîne pénale. Elle plaide pour que des courtes peines de prison ferme soient prononcées, afin d'assurer une sanction lorsqu'une infraction est constatée, ce qui n'est malheureusement actuellement pas toujours le cas.

**Question 5 : Des interdictions de périmètre, telles que prévues et appliquées depuis plusieurs années, sont-elles prises à l'encontre des dealers ? Si oui, combien d'interdictions ont-elles été prononcées dans le quartier concerné depuis deux ans ?**

L'article 69 bis du règlement général de police de la Commune de Lausanne prévoit ce type de mesure. Sur cette base, « la police peut immédiatement éloigner une personne et lui signifier verbalement une mesure d'éloignement lui interdisant l'accès de parties du domaine public ou de lieux accessibles au public pour une durée de 24 heures au maximum ». Entre autres motifs, cette mesure peut être prononcée à l'endroit de contrevenants qui participent « à des transactions portant sur des biens dont le commerce est prohibé, notamment des stupéfiants ».

En cas de récidive ou si la menace à l'ordre public le justifie, la durée peut être portée à trois mois.

Dans le secteur concerné, sur les deux dernières années, 37 personnes ont fait l'objet d'une interdiction de périmètre, certaines ayant été sanctionnées plusieurs fois sur cette période.

**Question 6 : Si la Municipalité confirme l'aggravation de la situation, entend-elle prendre des mesures qui permettent aux habitants des quartiers touchés de se réapproprier l'espace public qui constitue leur environnement direct ? Si oui, quelles mesures ? Et dans quels délais ?**

La Municipalité a décidé un renforcement important dès le 15 juin 2018 de la présence policière visible sur six points d'attention du centre-ville pour lutter contre le deal de rue, l'appropriation du domaine public et le sentiment d'impunité qui en découle.

Cette opération ne mobilise pas moins de 40 agents et garantit une présence continue sur six points particulièrement touchés par cette problématique, de 8 heures à 22 heures, ainsi que de nombreuses interventions dans les secteurs adjacents. Depuis le début de cette opération, la visibilité de ce trafic a nettement diminué.

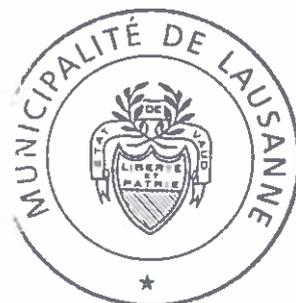
Cette opération, qui est appelée à s'installer dans la durée et à s'étendre, fera l'objet d'un premier bilan intermédiaire, après trois mois de mise en œuvre, qui sera communiqué à la fin octobre 2018.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

